

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17**    **Présents : 12**    **Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile.

**Sont absents** : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien (procuration donnée à Patricia BENITO), BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Délibération n° 2024-052 – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Ilot OUSTALNIOL**

Afin de mener à bien le projet de rénovation et restructuration globale de l'ilôt convivial OUSTALNIOL du centre-bourg de Saint-Paul-des-Landes, il est envisagé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des besoins de l'étude technique, et aider la collectivité à choisir le Bureau d'études compétent pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage désigné à savoir Cantal Ingénierie et Territoires,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 27/06/2024 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 27/06/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER